

N° 112 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-1-2009

« On flatte le cheval jusqu'à ce qu'il soit sellé. » (Proverbe polonais.) Dernier numéro paru : 1^{er}-10-2008 (20^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ Écrans numériques espions inaugurés dans le métro (Paris, 1^{er} décembre 2008)

En 2005, *Le Publiphobe* n° 85 imagine que les affiches publicitaires soient dotées d'une caméra cachée capable de filmer les réactions des piétons qui passent devant en les regardant. En 2006, la société française Quividi crée un procédé devant permettre, à court terme, grâce à une cybercaméra dissimulée au-dessous ou au-dessus d'un écran électronique, d'adapter instantanément la publicité diffusée dans la rue au passant qui se trouve devant à ce moment précis, selon qu'il est un homme ou une femme, porte des lunettes, une casquette, une cravate, a les cheveux bouclés ou pas...

Le 1^{er} décembre 2008, à Paris, dans la station de métro Étoile, la Régie autonome des transports parisiens et sa régie publicitaire Métrobus installent, en grande pompe, quatre écrans ACL (affichage à cristaux liquides) dotés d'un capteur permettant d'observer les réactions des passants qui les regardent et de relever quelle partie de l'image retient leur attention... À terme, ces écrans pourront envoyer des publicités sur les téléphones mobiles des usagers passant à leur portée. Quatre cents dispositifs de ce type – diffusant des images fixes ou animées, voire en trois dimensions, peut-être même sonores – devraient être installés dans le métro et le Réseau express régional au premier semestre 2009. Huit cents autres devraient être disposés dans les grandes gares, à Paris et en province, au second semestre (source : Agence France-Presse). Chaque écran coûterait 16 000 euros (source : *Le Monde*). Lors de l'inauguration du 1^{er} décembre, Métrobus a déclaré qu'elle ne craignait pas que ces écrans fussent barbouillés, ce type d'action étant, selon elle, réservé aux panneaux traditionnels (V. X).

II ■ Écrans numériques espions barbouillés dans le métro (Paris, 9 décembre 2008)

Le 9 décembre 2008, « Ras la pub », groupuscule antipublicitaire clandestin *ad hoc*, a neutralisé les quatre écrans numériques espions flambant neufs inaugurés neuf jours plus tôt, en les barbouillant de peinture. La presse a fait écho au communiqué reçu après le sabotage et dans lequel « Ras la pub » indiquait son intention de récidiver : Agence France-Presse (9 déc.), liberation.fr (9), *20 Minutes* et *Le Parisien* (10), cbnews.fr (10)... Métrobus (régie publicitaire du métro) pourrait porter plainte. Le groupuscule a peut-être considéré – à juste titre – que chaque avancée de l'envahisseur publicitaire mérite d'être contrée à chaud.

III ■ La bâche du Grand Palais baptisée à l'œuf de poule (Paris, 20 décembre 2008)

Depuis 2007, le Code du patrimoine accorde aux monuments historiques la possibilité de se recouvrir de bâches publicitaires, le temps de leur réfection. *Le Publiphobe* n° 105 déclarait à ce sujet : « Les barbouilleurs ont du pain sur l'échafaudage... » Le 28 juillet 2008, le préfet de l'Île-de-France a autorisé le Grand Palais à couvrir sa façade côté Seine de 540 m² de publicité, du 1^{er} oct. au 31 déc. 2008. Les singes, malins comme des publicitaires, qui ont figuré, sur cette première bâche à la gloire d'une compagnie aérienne, une image de ciel bleu savaient parfaitement que, pour éviter une réaction de la population, il faut la prendre en douceur : quoi de plus doux qu'un ciel bleu ? L'agression viendra plus tard, n'en doutons pas. Le 30 septembre, un communiqué de presse (signé du Grand Palais, de l'afficheur Escadrille et de la compagnie aérienne) annonçait fièrement cette « 1^{re} application des nouvelles dispositions relatives à la publicité sur les façades en travaux des monuments classés à Paris ».

Le 20 décembre, à 16 heures, la façade côté Seine est bouclée par une centaine de policiers et gendarmes, et une douzaine de fourgonnettes : le Collectif des déboulonneurs a en effet rendu publique sa cible du jour. Devant 70 sympathisants et journalistes, cinq barbouilleurs (dont le rédacteur du *Publiphobe*), grâce à une habile manœuvre de diversion, déjouent l'attention des forces de l'ordre, passent par-dessus les barrières métalliques et lancent contre la bâche huit œufs de poule remplis de peinture (trois impacts, objectif atteint !), avant d'être plaqués au sol, menottés, embarqués et interrogés au commissariat. Le Grand Palais devrait porter plainte pour le maculage de sa bâche par trois taches de peinture de 20 cm de diamètre, à 12 m du sol...

(En 2002 [LP 65], à 100 m de là, le rédacteur du *Publiphobe* avait lancé un œuf contre une bâche devant le Petit Palais.)

IV ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : œufs publiphobes, citron publiophile

Le Collectif des déboulonneurs (24, rue Louis Blanc, 75010 Paris ; deboulonneurs@no-log.org ; www.deboulonneurs.org), né à Paris et entré en action fin novembre 2005 (LP 91...), a de nouveau barbouillé, fin octobre, fin novembre et fin décembre. Extension au niveau national en cours. Revendication principale : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyen d'action : désobéissance civile non-violente en légitime réponse.

Octobre 2008. Le 11, à 14 h, à **Lyon** (entrée sud du centre commercial de la Part-Dieu), un mur symbolique de 20 m², constitué d'affiches publicitaires collées entre elles, a été érigé par 10 militants ; 8 polic. ont relevé les identités. Le 25, à 15 h, à **Paris** (108, cours de Vincennes et, en face, au 89, dans l'enceinte du lycée M.-Ravel), 6 panneaux des affich. Avenir, CBS et Clear Channel ont été barbouillés par 7 militants, devant 80 pers., dont 5 journal. et 50 polic. Interprétation de *La Barbouillaise* (composée peu avant l'action), sur l'air de *La Marseillaise*. Cinq militants (sur 7) ont passé 2 h au poste (80, av. Daumesnil).

Novembre 2008. Le 7, à 17 h, à **Évreux** (r. Jean-Moulin, av. Gambetta, pont Eiffel, près du lycée A.-Briand), 3 panneaux de l'affich. Clear Channel ont été bâchés, et 12 obstacles urbains (et aubettes) ont été enveloppés de cellophane puis barbouillés, par 15 militants, devant 4 journal. (*Eure Infos*, *Paris-Normandie*, *La Dépêche*, Radio Principe actif) et 8 polic. Le 25, à 19 h, à **Lille** (métro République, r. des Molfonds, r. de Béthune, pl. Rihour), 4 panneaux des affich. CBS et JCDecaux ont été barbouillés ou recouverts par 10 militants, devant 20 pers. dont 1 polic. en civil. Art. dans *Nord-Éclair* du 26. Le 1^{er}, à 14 h, à **Lyon** (angle r. V.-Hugo et Sainte-Hélène), 2 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été recouverts par des militants devant 1 journal. (TLM). Le 28, à 19 h, à **Paris** (pl. R.-Dautry, parvis de la gare Montparnasse), 1 panneau de l'affich. Avenir et 1 kiosque à journaux ont été barbouillés par 5 militants, devant 80 pers. dont 3 journal., 2 accordéonistes et 30 polic. Interprétation du *Barbouilleur* (sur l'air du *Déserteur* de B. Vian), du *Barbouilleur des Lilas* et de *La Barbouillaise*. Les 5 militants ont passé 2 h au poste, dont ½ heure attachés au banc (250, r. de Vaugirard). Le 30, à 15 h, à **Yvetot** (av. du Mar.-Leclerc, angles all. des Hêtres, r. E.-Labbé, r. des Parts), 5 panneaux des affich. ANP, Créapub, Avenir et Girod Signalétique ont été bâchés, ou enveloppés de cellophane puis

barbouillés, par 15 militants, devant 15 pers. dont 2 gendarmes, 1 jongleur et 1 journal. (sans compter les automobilistes). Art. avec photo dans *Paris-Normandie* du 2 décembre (et pleine page à la une de l'édition d'Yvetot).

Décembre 2008. Le 20, à 11 h, à **Lille** (angle r. Gambetta/r. Solférino), 1 panneau de l'affich. CBS a été barbouillé par 1 militante devant 45 pers. Chants de Noël détournés. Citron jeté de sa fenêtre par un riverain dissimulé. Art. avec photo dans *Nord-Éclair* et *La Voix du Nord* du 21. Le 20, à 16 h, à **Paris** (cours de la Reine, devant le Grand Palais), 1 bâche géante (540 m²) a été barbouillée (à l'aide de 8 œufs remplis de peinture) par 5 militants, devant 220 pers. dont 4 journal. (*Le Monde*, Télé Bocal...), 2 accordéonistes et 100 polic. et gendarmes. Interprétation de *La Barbouillaise* et du *Barbouilleur* ; déclaration de l'assoc. Réseau action climat. Les 5 militants ont été plaqués au sol, menottés, et ont passé 3 h au poste, dont 1 h 30 attachés au banc (5, r. de Parme). Reportage sur France 3 (à 19 h), brève avec photo dans *Le Parisien* du 21, art. avec photo dans *L'Humanité* du 29. Le 30, à 11 h, à **Rouen** (30, r. Beauvoisine, 12, r. des Carmes), 2 panneaux de l'affich. JCDecaux ont été enveloppés de cellophane puis barbouillés par 3 militants, devant 15 pers. dont 1 journal., 1 accordéoniste et 4 polic. (qui ont relevé 2 identités). Reportage sur France Bleu le jour même. (Photos et comptes rendus détaillés : www.deboulonneurs.org.)

V ■ Procès du Collectif des déboulonneurs : la justice reconnaît le « caractère sincèrement militant de l'action »

Lille, 3 octobre 2008 : convocation devant le délégué du procureur. Les six militants qui avaient barbouillé six panneaux de l'afficheur Avenir en avril, avant de se rendre d'eux-mêmes au commissariat pour se dénoncer (LP 109), ont été convoqués devant le délégué du procureur qui leur a proposé de dédommager l'afficheur (373 euros) pour éviter un procès. Les militants ont refusé. Ils attendent donc d'être convoqués par le tribunal correctionnel. La presse (écrite et télévisuelle) les accompagnait.

Paris, 17 octobre 2008 : jugement. Raphaël Jolly, Valéry Mougel et Antoine Trouillard, contre lesquels avaient été requis entre 300 et 500 euros d'amende le 5 septembre 2008 (LP 111), pour un barbouillage commis en 2006, sont condamnés par le tribunal correctionnel à 100 euros d'amende avec sursis (amende ferme pour l'un d'entre eux, déjà condamné). Peine modérée, selon les juges, « compte tenu du caractère sincèrement militant de l'action des prévenus, de l'ancienneté des faits et de leur absence de gravité ». Le tribunal n'a pas accordé de dommages et intérêts à l'afficheur JCDecaux.

VI ■ « Les justiciers de l'espace public » (campagne de R.A.P. lancée à l'automne 2008)

Pour mieux faire connaître et respecter la réglementation sur l'affichage publicitaire, en obtenir le renforcement et, plus largement, inciter les citoyens à s'impliquer dans la vie locale pour la réhabilitation de leur cadre de vie, l'association Résistance à l'agression publicitaire propose deux mallettes : « Déposer un panneau publicitaire illégal » et « Déposer un panneau publicitaire légal ». Pour obtenir ces outils militants, s'adresser à l'association (53, r. Jean-Moulin, 94300 Vincennes, 01 43 28 39 21).

VII ■ Paysages de France libre Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine)

En 2005, Paysages de France (5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble) demande au maire et au préfet de prendre des arrêtés de mise en demeure sur l'encontre d'afficheurs propriétaires de dispositifs en infraction (notamment d'immenses bâches dominant le périphérique). Sans suite. Févr. 2006 : PdF saisit le tribunal administratif de Versailles. Mai : le préfet ne prend que 18 arrêtés de mise en demeure sur 21, et tous ne seront pas suivis d'effet. Été : nouvelles demandes au préfet. Sans suite. Déc. : le tribunal donne un mois au préfet pour régulariser. Sans suite. 4 déc. 2008 : le tribunal condamne l'État du fait de la carence du préfet.

VIII ■ Cacheurs de pub : cinquième et sixième actions à Bruxelles (25 octobre et 29 novembre 2008)

Ce nouveau collectif antipublicitaire belge de désobéissance civile non-violente (LP 109) a mené ses cinquième et sixième actions mensuelles les 25 octobre et 29 novembre 2008 à Bruxelles. Le 25 octobre, bd Roi-Albert-II, 30 militants ont recouvert de draps blancs illustrés (par Titom) 4 panneaux de l'afficheur JCDecaux devant deux journalistes et un ancien député (Écolo). Chansons, harmonica, saxophone. Le 29 novembre, 12 militants ont recouvert de draps blancs 5 obstacles urbains, place de la Monnaie, rue Neuve et place Rogier. La Radio-Télévision belge de la Communauté française a filmé l'action. (Contact : <http://www.cacheursdepub.be>, info@cacheursdepub.be ; tél. 0488/603.064.) Prochaine action : 31 janvier 2009.

IX ■ Alexandre Baret, attaqué par la SNCF pour un autocollant, est passé en justice (Charenton-le-Pont, 11 déc. 2008)

Le procès intenté par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) à Alexandre Baret, pour apposition, en octobre 2007, d'un autocollant antipublicitaire sur une portière de train de banlieue (LP 107, 111), a eu lieu le 11 décembre 2008 au tribunal de police de Charenton-le-Pont. En refusant – s'estimant en état de « légitime réponse » – de payer l'amende, même réduite à 45 euros, A. Baret entendait déclencher ce procès, occasion d'ouvrir le débat public sur l'agression publicitaire massive perpétrée contre les usagers des transports. Il avait même écrit une lettre ouverte au président de la SNCF (Guillaume Pepy) et obtenu le soutien de plusieurs personnalités, du syndicat Sud-Rail et de l'association Résistance à l'agression publicitaire.

Le jour du procès, une douzaine de sympathisants ou journalistes (AFP...) étaient présents. L'avocate de la SNCF a déploré : « L'autocollant peut détourner l'attention des enfants des messages importants, comme les règles de sécurité inscrites sur les portes » ; et de demander 1 euro de dommages et intérêts ainsi que 500 euros de frais de justice. La procureure a requis une amende de 300 euros ; jugement mis en délibéré au 12 février (V. X). Échos dans la presse : *Le Parisien* (11 et 12 déc.), *20 Minutes* (12 déc.), *Métro* (12 déc.), *Marianne* (13 déc.). Renseignements : 01 43 68 32 59, alterafficheur@gmail.com.

X ■ Agenda

23 janvier 2009, Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs, à 19 h (renseignements : Collectif des déboulonneurs ou Le Publiphobe).

28 janvier, Paris : conférence de presse sur les nouveaux écrans numériques espions ACL du métro, à 11 h, à l'*Étoile 1903*, 4, av. de Wagram.

30 janvier, Bruxelles : Nuit des publiphobes, à 19 h, au cinéma Nova, Rue d'Arenberg 3 (contact : <http://www.respire-asbl.be/>).

31 janvier, Bruxelles : septième action des Cacheurs de pub (V. VIII) [renseignements : info@cacheursdepub.be].

7 février, Paris : assemblée générale de Paysages de France, 4, rue Amélie, 75007. Ouverte aux sympathisants.

9 février, Paris : assemblée générale de Résistance à l'agression publicitaire, ouverte au public, à 19 h (contact : 01 43 28 39 21).

12 février, Charenton-le-Pont (94) : jugement d'Alexandre Baret (V. IX) au tribunal, à 9 h 30, au 48, r. de Paris (métro Charenton-Écoles).

XI ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 111 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

XII ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [*Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.*]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 112 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)